



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un nouveau poulailler de 1260 m² en multi-production et d'un hangar mixte stockage matériel et fumière de 480 m²

Après projet, l'exploitation comptera 3 poulaillers pour un total de 4360 m² et 123 824 emplacement en multi-production (soit une augmentation de 35 904 emplacement).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL Christophe GALL

Raison sociale

EARL Christophe GALL

N° SIRET

4 4 1 2 7 9 6 2 7 0 0 0 2 6

Type de société (SA, SCI...)

EARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GALL

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.a)	Installation classée pour la protection de l'environnement soumises à autorisation Rubrique ICPE - 3660 a) Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'EARL Christophe GALL est autorisé en date du 5/04/04 pour 87 920 AE poulets de chair, avec une modification en date du 2/04/17 pour 109 200 emplacements en multi-production.

Le projet de l'EARL est d'implanter un nouveau poulailler P3, dans le même axe que son poulailler P2, et à une distance d'environ 30m des deux poulaillers existants. Ce nouveau poulailler P3 aura une surface de 1260 m² et sera utilisé dans le cadre d'une production de volaille chair en multi-production.

Au final, l'EARL disposera de trois poulaillers, pour un total de 4360 m² et 123 824 emplacements en multi-production (Soit une augmentation de 35 904 emplacements et 1260 m² par rapport à l'autorisé du 5/04/04), réparti comme suit :

- P1 : 1400 m² pour 39 760 emplacements en multi-production
- P2 : 1700 m² pour 48 280 emplacements en multi-production
- P3 : 1260 m² pour 35 784 emplacements en multi-production

En parallèle de ce projet, la construction d'un hangar mixte stockage matériel et fumière de 480 m² est prévu, à environ 39 mètres du poulailler P3.

La parcelle utilisée, pour l'implantation du poulailler et du hangar, a une surface de 1,2 ha.

4.2 Objectifs du projet

L'éleveur a pour objectif de rendre son élevage transmissible à ses enfants.

Ainsi, le projet d'implantation d'un nouveau poulailler est lié au besoin pour l'éleveur d'augmenter sa capacité d'élevage afin de pouvoir engager son fils en tant que salarié, dans un premier temps, avant de passer l'élevage en GAEC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent à la création d'un poulailler et d'un hangar mixte stockage matériel et fumière.

Les travaux, qui s'étaleront sur 12 mois environ, vont se dérouler de la manière suivante :

- Terrassement
- Réalisation de la maçonnerie
- Pose des charpentes, couvertures, isolation, bardage et menuiseries
- Équipements intérieur

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux terminés, le poulailler P3 sera conduit en multi-production, comme c'est déjà le cas pour les deux poulaillers que l'EARL Christophe GALL possède.

Au total, l'EARL aura à disposition 4360 m² de poulaillers conduit en multi-production, réparti de la façon suivante :

- P1 : 1400 m² pour 39 760 emplacements en multi-production
- P2 : 1700 m² pour 48 280 emplacements en multi-production
- P3 : 1260 m² pour 35 784 emplacements en multi-production

Concernant le hangar en projet, une de ses extrémité sera close et servira de lieu de stockage matériel. L'autre extrémité sera ouverte sur un côté et servira de fumière. La séparation entre ces deux espaces sera réalisé par un muret de 0.50 mètre complété d'un bardage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de l'exploitation, autorisée en date du 2 août 2017 et étant passé en enquête publique en 2004, sera soumis à une procédure de modification de l'Autorisation environnementale (ICPE) et à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Projet d'un poulailler P3	1260 m ² (60 m de long, 21 m de large)
Projet d'un hangar de stockage matériel avec fumière	480 m ² hangar matériels plus fumière (40 m de long, 12 m de large)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de Plounévez-Moëdec, approuvé le 28/04/2008, situe en zone A le projet. Le plan d'épandage concerne les communes de Plounévez-Moëdec, Loguivy-Plougras, Calanhel, Louargat et Belle Isle en Terre

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'EARL Christophe GALL, qui a repris la SCEA Yves GALL en 2020, dispose :

- D'un changement de nom en date du 26 novembre 2020 sans modification des effectifs,
- D'un arrêté modificatif en date du 2 août 2017 pour 87 630 animaux équivalents et 109 200 emplacements en multi-production
- D'un arrêté, ayant fait l'objet d'une enquête publique, en date du 5 avril 2004 pour 87 920 animaux équivalents en poulets de chair.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Plounévez-Moëdec, où se situe le projet, est concerné par un PPBE approuvé par un arrêté préfectoral du 17 juillet 2019. Toutefois, le site d'implantation du projet est à environ 500 mètres de la RN 12, route concerné par la PPBE, et n'est donc pas dans le périmètre des zones exposées au bruit des grandes infrastructures de transport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'élevage n'est pas situé dans une zone humide. Les zones humides, présentes dans les parcelles recevant les effluents de l'EARL, ont été classées comme non épandable dans le plan d'épandage.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'élevage ne se situe pas en zone Natura 2000, et les parcelles du plan d'épandage sont toutes à plus d'1 km des zones Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage est approvisionné en eau par un forage situé à environ 84m à l'Est du poulailler P1, sur la parcelle ZN0067. Le réseau d'eau public vient en aide en cas de besoin. Le prélèvement est effectué dans la masse d'eau souterraine de la "Baie de Lannion" (FRGG058) Avant-projet, la consommation est estimée à environ 12 m3/j au maximum. Après-projet, la consommation est estimée à environ 14 m3/j.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau est distribuées aux volailles via des pipettes équipées de coupelles ou de gobelets de manière à limiter le gaspillage en eau. Le lavage des poulaillers est réalisé sur litière accumulée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du poulailler P3 sera réalisée dans le prolongement du poulailler P2, sur une parcelle, qui est aujourd'hui, toujours en herbe. Les haies sur talus de 70 mètres linéaires, présents entre la parcelle d'implantation du poulailler P2 et celle où sera implanter P3, seront détruites pour être réimplantées sur 108 mètre linéaires à l'ouest et en parallèle de P3. Lannion-Trégor Communauté a donné un avis favorable à cette mesure compensatoire.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'élevage ne se situe pas en zone Natura 2000, et les parcelles du plan d'épandage sont toutes à plus d'1 km des zones Natura 2000. Le projet n'aura pas d'impact sur un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'élevage est situé en zone agricole, d'après le PLU de Plounévez-Moëdec approuvé le 28/04/2008. La parcelle d'implantation du projet de poulailler P3 est une parcelle non épandable et toujours en herbe.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque d'incendie et de pollutions accidentelles. Un plan des risques avec les réseaux et zones à risques d'incendie et d'explosion a été réalisé. Les installations électriques sont vérifiés tous les cinq ans. Des extincteurs sont installés à côtés des tableau électrique des poulaillers et une poche à eau de 120 m3 est présente sur le site d'élevage.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures sont mises en places pour éviter les risques sanitaires : biosécurité, dératisation, gestions des cadavres conforme, gestion des effluents avec matériel adapté (terre en propre et prêteurs), etc.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un des risques sanitaires majeurs auquel est confronté l'élevage est la grippe aviaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'Impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site engendre des déplacements et des trafics : Arrivées et départs d'animaux, livraison d'aliment, passages de l'équarisseur, récupérations des fientes par les prêteurs de terres, etc. Les trois poulaillers seront gérés en même temps, pour permettre une gestion commune du trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures sont prises pour les atténuer : distribution rapide automatisée des aliments, ventilation statique des bâtiments, accès dégagés autour des bâtiments/silos pour limiter les manœuvres, etc
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'élevage se situe à environ 500 mètre de la RN 12, soit en dehors du périmètre concerné par le PPBE.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mesures mises en place pour atténuer les odeurs : ventilation statique, silos en bon état et étanches, respects des règles de stockage des effluents, etc. Pas de tiers dans les 100m du poulailler.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'élevage se situe à environ 500m, au nord-ouest, de la déchetterie de Plounévez-Moëdec. Cependant, les vents dominants venant du Sud-Ouest, les odeurs de la déchetterie sont limitées.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage peut être source de vibrations par le trafic routier engendré par l'activité sur le site. Une organisation logistique est mise en place pour minimiser le trafic, les poulaillers seront conduit en même temps
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'élevage se situant à environ 500 mètre de la RN 12, il peut être concerné par les vibrations liés au trafic routier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lavage des poulaillers est réalisé sur le fumier et terres battues. Le fumier est ensuite stocké dans la fumière en projet, ou au champ sous bâche. Il n'y a donc pas de rejets liquides.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de fumier de volaille après-projet est estimée à 977 t par an (contre 683 t par an avant-projet), avec la conduite la plus pénalisante pour cet élevage en multi-production, à savoir la production de poulets détassés. Les effluents seront stockés dans la fumière en projet, ou au champ sous bâche, avant d'être épandues, soit sur les terres en propres de l'EARL, et sur les terres des prêteurs de terres.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité sur le site engendre la production de différents déchets (déchets verts, déchets ménagers, bidons lessiviels, ampoules, néons,...). Ceux-ci sont repris par des organismes (Adivalor) ou envoyés en déchetterie. Tout est mis en place pour limiter la production de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permet de créer un emploi, en plus de maintenir et pérenniser l'activité sur le site d'élevage

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas de projet agricole en consultation ou en enquête publique dans les 3km autour du site d'élevage de l'EARL Christophe GALL.
Ces dernières années, l'Autorité environnementale a délivré trois avis sur des projets non agricole situés dans le rayon des 3 km autour du site d'élevage :

- Un avis délivré le 8 octobre 2020 pour le projet de parc éolien de Beg ar C'hra à Plounévez-Moëdec
- Un avis délivré le 20 mars 2019 pour le projet de construction d'un nouvel abattoir au lieu-dit de de Beg ar C'hra à Plounévez-Moëdec
- Un avis délivré le 21 février 2013 pour un projet de construction d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Cosquer à Plounévez-Moëdec

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Comme vu au 6.1, l'EARL Christophe GALL met en place des mesures pour limiter au maximum les effets négatifs notable du projet.

Ainsi, concernant la ressource en eau, les poulaillers sont équipés de pipettes associés à des coupelles ou gobelets de manière à limiter le gaspillage en eau lors de l'abreuvement des volailles. La consommation en eau est enregistrée en continu, ce qui permet de détecter rapidement des fuites.

D'un point de vu biodiversité, le maillage bocager présent sur le site d'élevage est entretenue, et le cas échéant, compensé et renforcé, comme pour la haie sur talus qui devra être arasé pour l'implantation du nouveau poulailler, mais qui sera replantée et augmentée (108 mètre linéaire contre 70 mètre linéaire avant-projet).

Au niveau des risques technologique lié à l'élevage, un plan des risques a été réalisé afin de pouvoir les identifier et mettre en place des actions en retour. Ainsi, des extincteurs sont présents dans les poulaillers, une poche à incendie est installée dans les 200m autour du site et l'installation électrique est vérifiée tous les 5 ans, comme le veut la réglementation

Concernant les risques sanitaire, l'éleveur respecte les mesures de biosécurité pour protéger à la fois ses animaux, lui-même et l'environnement autour du site.

Par ailleurs, ses poulaillers disposent d'équipement permettant de limiter les effets indésirables d'odeurs, de bruits, de vibrations ou de rejets dans l'air. Par exemple, la ventilation statique des poulaillers permet de renouveler l'air en continu ce qui limite les pics d'odeurs, tout en limitant les bruits et vibrations.

Les déchets produits par l'élevage sont gérés dans les circuits adapté. Par exemple, les bidons lessiviels sont repris par la société Adivalor, et les déchets verts sont apportées en déchetterie.

Les effluents produits sont gérés sur les terres en propre de l'élevage et sur les terres des prêteurs de terres. Ainsi, le stockage du fumier de volaille est réalisé en fumière ou au champ sous bâche.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Avis et déclaration à la déclaration préalable d'arasement d'un élément bocager par Lannion-Trégor Communauté	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan des risques du site d'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

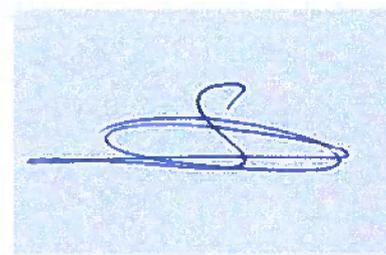
Nom GALL

Prénom Christophe

Qualité du signataire GERANT

A Plounevez Roedec

Fait le 19/10/2023



Signature du (des) demandeur(s)